

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Nadeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/24d76610fbf1a1c843bc9407>

Date d'obtention : 2024-03-14 16:37:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important d'agir tôt!

Que la responsabilité du suivi de la situation ne dépend pas que de moi....nous travaillons en partenariat.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'avoue que je n'étais pas consciente que de regarder les images afin de m'assurer que c'est un cas de sexto faisait de moi une complice et qu'il s'agit d'un acte criminel. Honnêtement c'est tant mieux et ça fait du sens. Je préfère vraiment ne pas devoir regarder ces photos. C'est le rôle des policiers pas le mien.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas regarder les photos.

D'agir rapidement.

La formation me permet de faire une meilleure prévention auprès des jeunes avec qui je travail.